

attitude que le gouvernement devra adopter s'il ne veut pas être obligé de présenter un nouveau programme dans deux ans et d'abandonner celui-ci tout comme il a abandonné celui d'il y a deux ans. Si l'on n'aborde pas ces problèmes d'une autre manière, nous constaterons peut-être que nous fouillons encore dans les poches des contribuables pour subventionner un programme qui compliquera le problème et ne contribuera nullement à l'atténuer.

M. Lloyd: Monsieur le président, à ce moment-ci du débat, j'aimerais signaler aux députés qu'une grande partie du principe dont s'inspire cette résolution est aussi contenu dans les recommandations d'un rapport que le professeur T. Wilson, de l'Université de Glasgow, a présenté au Conseil de recherches des provinces atlantiques. En effet, l'honorable député de Waterloo-Sud a fait allusion à ce rapport aujourd'hui. De façon fort heureuse, je pense, il a manifesté son intérêt à l'égard de cet excellent document résultant d'une entente conclue entre les provinces atlantiques; celles-ci ont décidé de requérir les services d'un organisme compétent dans ce domaine afin de les guider quant à l'expansion industrielle de la région atlantique. Il est intéressant de noter la recommandation suivante, à la page 71 du rapport:

Nous recommandons donc que le gouvernement fédéral accorde des subventions à l'égard des immobilisations, dans les provinces atlantiques, plutôt que de réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Lorsqu'il a appuyé le projet de résolution, le ministre nous a appris aujourd'hui que le gouvernement se propose d'offrir des subventions en espèces aux nouvelles entreprises de fabrication et de transformation, et ainsi de suite. Également à la page 71 du rapport du professeur Wilson, nous trouvons ce qui suit:

La valeur des subventions ne devra pas être réduite d'une déduction correspondant au montant que peut réclamer une société au cours des années suivantes aux fins de dépréciation.

D'autre part, dans sa déclaration, le ministre signale que la mesure législative établira une formule qui servira à déterminer le montant de la subvention à être accordée aux entreprises individuelles; de même, elle stipulera que ces subventions ne seront pas passibles d'impôt sur le revenu et qu'elles ne seront pas déductibles du coût en capital aux fins d'impôt. Voilà donc deux recommandations parallèles. La résolution du ministre témoigne d'une analyse objective, initiative des premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique, et dans ces circonstances je suis persuadé que personne ne contestera ce que j'avance, soit que cette mesure législa-

tive est objective, dépourvue de tout esprit de parti, et qu'elle révèle une ferme volonté de résoudre ce grave problème.

Le rapport Wilson parle aussi du chômage; voici ce qu'il en dit:

On recommande donc que, pour un temps limité, mettons, trois ans, une subvention directe soit versée pour tout travailleur employé par une société nouvellement installée dans la région.

On ne retrouve pas exactement cette recommandation dans la mesure, mais la déclaration du ministre laissait entendre qu'il existe une disposition prévoyant l'établissement de liaisons étroites entre les sociétés qui touchent les subventions d'aménagement et le Service national de placement, afin de profiter intégralement de toutes les occasions d'emploi et de créer les installations nécessaires pour assurer la formation des travailleurs.

En fait, monsieur le président, je prétends que nous avons discuté, ce soir, d'une résolution qui est le reflet d'une étude très complète et tout à fait indépendante entreprise au nom des quatre premiers ministres des provinces atlantiques auxquels on l'a présentée. Le député de Timiskaming veut qu'on l'assure que la région de Kirkland-Lake sera traitée avec justice. Pour ma part, je tiens à ce que Sheet-Harbour, en Nouvelle-Écosse, le soit aussi.

● (9.00 p.m.)

L'honorable député de Timmins veut obtenir l'assurance que la formule ne nuira pas aux industries déjà établies et ne provoquera pas du chômage dans une région pour combler les emplois vacants ailleurs.

Je prétends qu'on ne peut faire une analyse intelligente sans consulter le bill et j'espère donc que nous passerons à la première lecture, car le bill nous fournira tous les détails dont nous avons besoin pour effectuer un examen intelligent de la mesure.

En qualité de député des provinces atlantiques, je suis désireux de voir le bill pour m'assurer qu'il renferme certaines des positions escomptées, soit des mesures dont on a recommandé l'adoption pour les provinces atlantiques. Plus tôt nous aborderons l'étude du bill, mieux nous serons éclairés sur la question.

M. Olson: Monsieur le président, le ministre a présenté des arguments intéressants lorsqu'il a prétendu qu'un programme de ce genre serait plus efficace dans les régions où sévit le chômage que le programme entrepris l'an dernier à l'égard des régions désignées. Je conviens qu'il sera plus facile d'étendre les possibilités d'emploi dans une région où des subventions en espèces seront versées directement pour l'établissement d'une nouvelle industrie.